

IMPORTANTE MISE À JOUR :

Le 14 juin, le Syndicat a reçu une lettre de Postes Canada lui expliquant qu'à partir du 2 juillet prochain, les membres de l'unité urbaine et les FFRS ne seront plus couverts par les régimes d'assurance. Vous devez absolument lire ce qui suit et tenir compte des suggestions proposées.

PRENEZ-VOUS DES MÉDICAMENTS?

Bon nombre de membres du STTP ou des personnes à leur charge prennent des médicaments d'entretien à long terme. Il s'agit de médicaments sur ordonnance qu'une personne prend de façon régulière pour traiter des problèmes de santé, comme un taux de cholestérol élevé, une tension artérielle élevée ou le diabète.

Le 2 juillet arrive à grands pas

Il se pourrait que le 2 juillet prochain, les conventions collectives des deux unités de négociation, urbaine et rurale, prennent fin. Si cela devait se produire, nous ne pouvons pas garantir que la protection de l'assurance-médicaments continuera de s'appliquer. Les membres seraient alors tenus de payer la totalité du prix des médicaments sur ordonnance.

Provision de trois mois

Si vous (ou un membre de votre famille) prenez des médicaments qui entrent dans la catégorie de médicaments d'entretien à long terme, vous devriez peut-être demander à votre médecin une ordonnance vous donnant droit à une provision de trois mois du ou des médicaments en question.

En juin, n'oubliez pas d'aller chercher vos médicaments à la pharmacie. S'il devait y avoir une grève ou un lock-out, vous aurez en main les médicaments dont vous avez besoin.

Nous espérons encore parvenir à une convention collective négociée, mais il vaut toujours mieux se préparer à toutes les éventualités.



Sylvain Lapointe
Négociateur en chef – unité urbaine



George Floresco
Négociateur en chef – unité rurale

/jl sepb 225 / ab/scfp 1979
2015-2019/Bulletin n° 119

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes • La lutte continue